

SQY : Conseil communautaire de jeudi 10 novembre 2016

Séance de 20h30 à 22h30 - 20 points à l'ordre du jour.

• Administration générale :

1 - **Désignation d'un représentant** suppléant de Saint-Quentin-en-Yvelines au sein du Conseil d'Administration de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines : **M. E. Le Gall.**

Notre vote : Abstention.

2 - **Désignation d'un membre** de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). **M. Joël DENEUX** en remplacement de M. Charles DE BATZ.

Notre vote : Pour.

3 - **Désignation d'un représentant** au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Gally Ouest (SIAVGO). **M. Laurent BLANCARD** en remplacement de Monsieur Stéphane MIRAMBEAU.

Notre vote : Pour.

4 - **Instauration d'une indemnité de départ** volontaire aux agents fonctionnaires et aux agents en contrat à durée indéterminée dans le cadre d'un projet professionnel ou d'un projet personnel.

Notre vote : Pour.

5 - **Attribution d'une subvention** de 1 500 € à l'Association Nationale des Présidents des Conseils de Développement pour l'année 2016.

Notre vote : Contre.

• Budget et pilotage :

1 - **Adoption de la Décision modificative 2016 du Budget Principal.**

Modification du versement des acomptes d'**attribution de compensation** comme suit :

	Janvier - octobre	Novembre	Décembre	Total 2016
COIGNIERES	4 829 710,00	373 729,50	373 732,50	5 577 172,00
LES CLAYES SOUS BOIS	6 497 870,00	520 518,00	520 515,00	7 538 903,00
MAUREPAS	8 413 760,00	539 331,50	539 326,50	9 492 418,00
PLAISIR	13 201 550,00	1 164 078,50	1 164 076,50	15 529 705,00
VILLEPREUX	1 443 250,00	70 308,50	70 309,50	1 583 868,00
TOTAL 2016	34 386 140,00	2 667 966,00	2 667 960,00	39 722 066,00

A charge au Président de Saint-Quentin-en-Yvelines d'en informer les communes concernées.

Notre vote : Contre. *En effet, la prise en compte du PPP (partenariat public privé) d'éclairage public pour Maurepas (compétence transférée à SQY) défavorise la commune : on paie dans le "loyer" annuel les investissements à venir en 2018 sans en estimer la baisse de consommation qu'ils génèreront et donc feront baisser la consommation annuelle.*

2 – Adoption de la Décision Modificative du budget annexe Aménagement, conformément à la balance annexée et avec un excédent de 12 697 118,62 € en section de fonctionnement

Notre vote : Pour.

3 – Adoption de la **Décision Modificative 2016 du budget Gestion Immobilière** conformément à la balance annexée – Validation de la décision de remboursement anticipé de la totalité de la dette adossée au Câble soit un montant total de 4 023 876 € dont 1 200 000 € dès 2016. - Remboursement anticipé partiel sec (sans refinancement) de deux lignes d'emprunts ayant financé le réseau câblé et détaillées comme suit :

N° de fiche	N° de contrat	Prêteur	Indexation	Date d'échéance	Capital	Indemnité de remboursement anticipé	Conditions de remboursement anticipé
					restant dû après échéance		
20610	16059/007/005	Société Générale	TAG3 mois +0,05	27/12/2016	448 998,00 €	Néant	A échéance
20911	17574/012/004	Société Générale	TAG3 mois +1,10	22/12/2016	587 809,21 €	Néant	A échéance

Notre vote : Pour.

● **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :**

1. Approbation de l'avenant au Protocole d'accord de **résiliation** à l'amiable de la délégation de service public conclue entre la Commune de Trappes et **Promopole SEML** et la reprise du service public par la ville de Trappes – Autorisation donnée au Président pour signer ledit Protocole

Notre vote : Pour.

● **AMENAGEMENT ET MOBILITES :**

1 - Approbation et engagement de la **procédure d'élaboration du PLH 2018-2023**, - Association à l'élaboration des personnes morales identifiées (cf. annexe n°1), auxquelles sera notifiée la présente délibération, - Sollicitation auprès de l'Etat de la transmission du « porter à connaissance » réglementaire. – Lancement de la consultation d'un cabinet expert extérieur, - Autorisation donnée au Président de solliciter tous les co-financeurs publics ou privés pour la mise en œuvre des actions relevant de ce secteur et de signer tous les actes inhérents à ces financements et à l'élaboration de ce PLH.

Notre vote : Pour.

2 – Approbation de l'engagement des démarches pour la **mise en place de la conférence intercommunale du logement** et l'élaboration de la convention d'équilibre territorial, - Délégation au Président ou son représentant pour l'organisation de la constitution de la conférence intercommunale du logement et de ses trois collèges, - Délégation au Président ou son représentant pour l'organisation des consultations et de l'association des partenaires pour l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs et de la convention d'équilibre territorial, - Autorisation donnée au Président ou son représentant à co-présider cette conférence, - Autorisation donnée au Président ou son représentant à signer tous documents ou conventions relatifs à l'exécution de cette décision

Notre vote : Pour.

3 – Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec l'**opérateur Soliha Yvelines** dans le cadre du versement de l'aide « Habiter Mieux » 2016, - Autorisation donnée au Président ou son représentant pour signer ledit avenant ainsi que tous documents afférents.

Notre vote : Pour.

4 – Constatation que les modalités de la concertation préalable ont bien été respectées ; - Approbation du bilan de la concertation ; - Arrêt du projet de Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la commune de Villepreux; - Décision de soumettre le projet de **PLU de la commune de de Villepreux** aux personnes publiques associées et consultées

Notre vote : Abstention.

5 – Approbation du bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du **Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Montigny-le-Bretonneux**, approuvé le 14 octobre 2010, -Suppression de l'emplacement réservé (E.R.) n°8 situé en zone URM dudit PLU (secteur URMa), qui avait pour destination la réalisation conservatoire de musique communal dont la Communauté d'agglomération était bénéficiaire : - suppression dudit E.R. du plan de zonage d'ensemble n°8 et du plan de zonage, - suppression dudit E.R. de la liste des emplacements réservés figurant sur ce plan. –Modification de l'exposé des motifs du dossier de modification simplifiée dudit PLU afin de mettre à jour la description des étapes de la modification simplifiée du PLU. – Approbation du dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de Montigny-le-Bretonneux.

Notre vote : Abstention.

6 - Prise en considération, au sens de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, des projets de mutation/valorisation du secteur gare et des entrées de ville élargies nord-est et sud-ouest situés sur le territoire de la commune de **Coignières** afin qu'un **sursis à statuer puisse être opposé aux demandes d'autorisation** concernant des travaux, des constructions ou des installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de ladite opération d'aménagement. – Désignation des terrains concernés par lesdits projets de mutation/valorisation tels qu'ils figurent au plan qui sera annexé à la délibération. - Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de Coignières devra être mis à jour afin que ces périmètres à l'intérieur desquels l'autorité compétente peut surseoir à statuer soient reportés dans ses annexes.

Notre vote : Abstention. *Signalons le flou absolu qui réside dans les intentions exprimées de la commune pour Pariwest.*

• **ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX – Patrimoine bâti communautaire :**

1 – Suite à la **dissolution du Pôle Pilote de sécurité** locale implanté sur un terrain cadastré section AN n°27P et 20P sur la Commune d'**Elancourt**, transfert de la propriété du bâtiment à la commune d'Elancourt à l'euro symbolique. – Autorisation donnée au Président ou son représentant à signer la convention de transfert de propriété du bâtiment et tous les documents afférents.

Notre vote : Abstention.

2 – Approbation du montant du **fonds de concours à verser à la Commune de la Verrière** d'un montant de 766 414,17 € plafonné à 50 % du montant restant à sa charge au titre des projets décrits en annexe. -Ce fonds de concours sera versé selon les conditions du règlement financier.

Notre vote : Pour.

• **ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX – Espaces verts – Développement durable - Réseaux :**

Approbation du versement d'une **subvention de 140 000 € pour l'année 2016 à l'association ALEC**, - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association ALEC, - Autorisation donnée au Président ou son représentant pour signer cette convention.

Notre vote : Pour.

• **QUALITE DE VIE ET SOLIDARITE :**

1 – Octroi d'une **subvention de 1 500 € à l'association JAMAIS** pour l'année 2016. – Autorisation donnée au Président pour signer tous documents inhérents. – Autorisation donnée au Président pour demander le remboursement de tout ou partie de la subvention en cas d'inexécution de l'action.

Notre vote : Pour. *L'association JAMAIS (Jeunes Actifs pour la Mémoire – Association Internationale du Souvenir) organise le festival "Play For Humanity" dont les bénéfices seront versés à l'association française des victimes du terrorisme et à l'association "13 novembre 2015". En hommage aux victimes des assassinats du 13 novembre 2015.*

2 – Approbation des dispositions d’attribution et des **critères de répartition du fonds de concours fonctionnement Equipements Art Vivant** pour l’année 2016 et les années suivantes. – Approbation du montant des fonds de concours pour l’année 2016 comme indiqué en annexe aux communes de Coignières, d’Elancourt, de Guyancourt, de Les Clayes-sous-Bois, de Magny-les-Hameaux, de Maurepas, de Montigny-le-Bretonneux, de Plaisir, de La Verrière, de Villepreux et de Voisins-le-Bretonneux pour le fonctionnement en gestion directe des équipements culturels communaux et approbation des conventions de versement. – Approbation du montant de l’aide au fonctionnement pour l’année 2016 comme indiqué en annexe pour la Régie de la salle de spectacle de la Merise et du cinéma d’art et d’essai le Grenier à Sel à Trappes et approbation de la convention de versement. – Autorisation donnée au Président pour signer les conventions de versement et tous les documents afférents.

Notre vote : Pour. 65.690 € pour Maurepas (A. Camus et Café de la plage).

Michel CHAPPAT

Conseiller communautaire représentant l’Opposition municipale de Maurepas.